



Fédération
Syndicale
Unitaire

Syndicat National des Affaires Culturelles

Dialogue de sourds et langue de bois au Palais Royal

Paris, 17 avril 2008, CTPM. Madame la Ministre affirme, proclame : le Ministère sortirait « consolidé » de la dernière étape en date du conseil de modernisation des politiques publiques, alors que sa survie n'était pas acquise, « consolidé » dans ses missions et son organisation, le réseau des DRAC « préservé ». Et la RGPP ne serait pas la « casse » des services publics, mais sa « mutation ». Vocabulaire de rescapé pour un communiqué officiel qui se voudrait sinon triomphal, du moins de nature à apaiser les inquiétudes. Dédicace à graver dans le calcaire du Palais-Royal : C. A., Ministre de la Culture sauveur de la culture en perdition...

Par lettre datée du 17 avril, la Ministre rend compte directement aux agents des propos tenus aux représentants syndicaux. Mais pas des silences et des questions demeurées sans réponse :

- **combien d'emplois la RGPP va -t-elle contribuer à faire disparaître? Quelles sont ses répercussions sur les effectifs?**
- Quel bénéfice espère-t-on retirer de la réduction de l'administration centrale à trois directions, alors même, on l'a vu lors des précédentes réorganisations, que l'ajout d'un échelon bureaucratique conduit à saper l'autorité par effacement de l'identité? Comment croire au recentrage sur les missions de stratégie et de pilotage quand c'est le même discours qui avait été tenu lors de la décentralisation de l'Inventaire, et que l'on peut constater à quel point le « pilotage stratégique » est resté voeu pieux? Que vont devenir les services de la DAG, dans la nouvelle configuration et dans le cadre des évolutions interministérielles ? La DLL et la DGLFLF ?
- Quel bénéfice espère-t-on retirer du grand chambardement dans les musées ? Comment justifier la nouvelle vague d'autonomisation d'établissements avec la création de nouveaux établissements publics (Picasso, Fontainebleau, Sèvres), et pourquoi évacuer sans y répondre la question de la taille critique, condition de leur survie? Que reste-t-il de mutualisation dans ce monde de la « gouvernance », de la « performance », de la « responsabilisation »? Pourquoi démembrement la RMN ? Quelles sont les conséquences en matière d'effectifs des fusions d'établissements envisagées?
- Le réseau des DRAC est maintenu, mais en quoi consiste concrètement ce qu'annonce le directeur de cabinet, la nécessité d'en travailler l'organisation et de revoir les liens avec les opérateurs du Ministère ? La victoire n'a-t-elle pas un goût amer quand la Ministre, non seulement ne dément pas l'annonce (PLF 2008) d'une centaine d'emplois en moins en DRAC et SDAP, mais en plus présente cette mesure comme une simple « correction technique » ?
- Qu'en est-il du sort des SDAP, puisque le nombre de scénarios possibles change d'un jour à l'autre? Deux scénarios le 8 avril, trois le 17 avril¹...
- Le 8 avril, pressé de questions par les syndicats, le directeur de cabinet liste les sujets dont les experts

¹ Le 8 avril : soit les personnels des SDAP sont « remontés » en DRAC avec maintien éventuel de quelques annexes locales, soit intégration des SDAP dans des directions préfectorales d'aménagement du territoire, dit le Directeur de cabinet) ; le même Directeur déclare le 17 avril qu'il y a trois options : soit intégration des SDAP dans directions départementales autres que Culture, soit personnels remontés en DRAC, soit retour au schéma de SDAP départementaux rattachés aux DRAC...

RGPP (la « mission Avigne) se sont (auto ?) saisis dans le cadre de la deuxième vague RGPP au Ministère, parmi lesquels les effectifs, l'archéologie, la maîtrise d'ouvrage, l'enseignement, les arts plastiques, arts vivants, services déconcentrés etc. Le 17 avril, la Ministre de la Culture n'en parle même pas et ne répond pas quand on l'interroge. Tout comme elle ne parle plus de la réforme de l'audiovisuel ou de la holding de TV France-Monde, ni de transfert aux collectivités.

- Si la Ministre présente effectivement la charpente générale de la réorganisation qu'elle entend construire, elle ne dit rien des contenus, ni en termes de missions, ni en termes d'organisation des services. Ce travail est confié à des responsables de préfiguration qui disposent de trois mois pour refaire le monde. Quant aux missions, on note par exemple que dans la description de la « direction générale des patrimoines de France », on conserve et on valorise, mais on n'étudie pas...

La langue de bois

Finalement, la RGPP se résume à trois choses : déconstruire, dégraisser, et noyer le tout dans un discours de propagande. Et l'avantage du discours de propagande, c'est qu'il n'a pas besoin d'avoir de contenu, il suffit qu'il soit itératif.

Petit exemple. Dans le document intitulé « mise en oeuvre des réformes RGPP au ministère de la culture et de la communication », pièce jointe à la lettre du 4 avril de Madame la Ministre, on lit (mesure 30) : « L'objectif est d'accroître la responsabilisation des musées SCN (...) », « resserrer et rénover les liens existants entre la RMN et l'ensemble des [autres] musées SCN ». Dans sa lettre du 4 avril, la Ministre explique que dans le champ des musées, l'un des axes d'évolution est le « resserrment et la rénovation des liens entre SCN et RMN ». Le 8 avril, le directeur de cabinet déclare aux syndicats que la voie adoptée par la commission de modernisation des politiques publiques (CMPP) est la « responsabilisation des musées SCN », et qu'il convient de « resserrer et rénover les liens existants » avec la RMN. Interrogé sur le sens de ces mots, il ne parvient pas à les définir, ni même à reformuler : il répète. Le 17 avril, la Ministre parle d'une « plus grande responsabilisation » des SCN, et remet le couvert sur le « resserrment et la rénovation des liens » etc. On peut se demander si cette itération recouvre juste un vide sidéral, une panne du concept, ou bien si la réalité des choses est si difficile à dire qu'il faille des périphrases pour la masquer. Ou alors si c'est la crainte, la formule ayant reçu la bénédiction d'en haut, de s'en écarter d'un seul cheveu.

Les centaines d'agents qui manifestaient, place Colette à Paris, devant un ministère « protégé » par des forces de l'ordre en nombre, n'ont pas apprécié non plus ces fins de non recevoir et ce refus d'entendre : ils ont improvisé une manifestation jusqu'au siège de la RMN avant de revenir au Palais-Royal : la RGPP ne passe pas, elle ne doit pas passer. Ce gouvernement ne peut pas avoir raison contre tout le monde.

Paris, 17 avril 2008